

Conseil municipal du 31 janvier 2017

Extrait du registre des délibérations

DATE DE CONVOCATION :

20 janvier 2017

DATE D’AFFICHAGE :

24 janvier 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L’an deux mille dix-sept, le 31 janvier, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni en mairie sous la présidence de M. David LAPPARTIENT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. David LAPPARTIENT, Mme Jeanne LAUNAY, M. Jean-Yves GUILLOUX, Mme Dominique-Sophie LIOT, M. Bernard JACOB, Mme Dominique VANARD, M. Michel BENOÎT, Mme Christine HASCOËT, M. Pierre SANTACRUZ, Mme Gisèle LE PLAIN, M. Alain RAUD, Mme Paulette BAHON, M. Jean-Paul GAUDAIRE, M. Eric DIGUET, M. Roland NICOL, Mme Maryse GALLO, M. Jean-Yves COUÉDEL, Mme Marion EUDE, Mme Soazig SCHNEIDER-LE MARREC, M. Renaud BAUDART, M. Daniel DAVID, Mme Marie-Cécile RIEDI.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Alain DEJUCQ qui a donné procuration à Mme Jeanne LAUNAY,
M. Christian JACOB qui a donné procuration à Mme Paulette BAHON,
Mme Evelyne JUGAN qui a donné procuration à M. Jean-Yves GUILLOUX,
Mme Camille PETERS qui a donné procuration à M. Pierre SANTACRUZ,
Mme Mireille PROUTEN-RIO qui a donné procuration à M. Jean-Yves COUEDEL,
M. François LE ROY qui a donné procuration à M. Daniel DAVID,
Mme Almodie PORTIE-LOUISE qui a donné procuration à Mme Marie-Cécile RIEDI.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Soazig SCHNEIDER-LE MARREC.

**2017-10- PLAN LOCAL D’URBANISME (PLU) :
LANCEMENT DE LA MODIFICATION N°3**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l’approbation du Plan Local d’Urbanisme de la Commune de Sarzeau le 30 Septembre 2013 et les changements apportés par une modification n° 1 approuvée le 2 février 2015 et par la modification simplifiée n° 1 approuvée le 29 juin 2015 puis par une modification n°2 approuvée le 26 septembre 2016,

Considérant la nécessité d’ajuster le PLU,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’UNANIMITE de ses membres présents ou représentés, décide de :

- Article 1 :**
- **PRENDRE ACTE du lancement d’une procédure de modification n° 3 du Plan Local d’Urbanisme de la commune de Sarzeau, dont le projet sera soumis à enquête publique d’ici l’été 2017 ;**

Article 2 : - AUTORISER M. le Maire à signer toutes les pièces et actes se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, le 31 janvier 2017,

Certifié exécutoire,
Transmis en Préfecture le : 09/02/2017
N° 076-215602100-20170131-2017_10-DE
Publié ou notifié le : 1 FEV. 2017
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

 David LAPPARTIENT

Annexe : PLU - planning prévisionnel modification n°3 (version du 20.01.2017)

CALENDRIER PREVISIONNEL			
Dates impératives			
PROCEDURE	DELAI	DATE BUTOIR	DATES REUNIONS/COPIL
CM approbation modif 3		25/09/2017	
Commission URBA approbation		11/09/2017	
Rapport commissaire enquêteur		03/09/2017	
Enquête publique clôture		03/08/2017	
2 ^e publication JAL		03/07/2017	
Enquête publique ouverture		03/07/2017	
1 ^{er} publication JAL		17/06/2017	
Arrêté fixant dates et modalités d'enquête publique		15/06/2017	
Consultation TA pour désignation commissaire enquêteur		15/03/2017	
Notification du projet aux PPA pour avis	3 mois	15/03/2017	
Elaboration du projet (2 réunions copil 1/ présentation enjeux 2/ présentation projet)	1.5 mois/ 2 mois		1/ 13/02/2017 (16h) 2/ 13/03/2017 (14h)
Attribution consultation		30/01/2017	
Lancement consultation des cabinets	15 jours	09/01/2017	